

Le prévot Schneuwly

Autor(en): **Heinemaam**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **25 (1896)**

Heft 8

PDF erstellt am: **21.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1039013>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

traitent de la mission et des pouvoirs confiés aux Apôtres, sur la primauté conférée à saint Pierre ; il réunira les différents chapitres et les textes qui s'y rattachent et donnera une plus grande extension à l'établissement de l'Eglise. Il s'étendra aussi sur les prédications des Apôtres, sur leur mort, sur l'œuvre des Evangélistes, sur la propagation de la religion catholique. En temps opportun encore, il s'arrêtera plus longtemps sur l'institution des Sacrements et des fêtes catholiques et ne manquera pas, à l'époque où elles se célèbrent, de rappeler les événements dont elles perpétuent la mémoire.

Les Prophètes ont joué un grand rôle dans l'histoire du peuple choisi. Il ne sera pas inutile de nommer les principaux d'entre eux, d'indiquer ce qu'ils ont prédit de plus remarquable et de rechercher comment leurs prophéties se sont accomplies dans la suite des temps.

J'en dirai autant des anges que Dieu a créés pour exécuter ses ordres. Leur histoire, leur organisation, le ministère qu'ils exercent auprès de l'humanité, les diverses circonstances dans lesquelles ils ont exercé une mission, tout cela constituerait la matière de quelques leçons, récapitulations ou exercices écrits.

Il y aurait certainement une foule d'autres moyens à prendre pour rendre cet enseignement plus attrayant et plus profitable. Il n'est pas possible, avec la meilleure volonté du monde, de signaler tous les procédés qu'il convient de mettre en œuvre. J'attends la discussion des idées émises dans ce modeste travail. J'ai l'espoir qu'elle viendra combler les trop nombreuses lacunes qu'il contient et jeter une lumière plus vive sur cette question capitale.

H. CURRAT, *instituteur*.

Morlon, le 3 septembre 1893.

LE PRÉVOT SCHNEUWLY

II

Pour continuer l'œuvre commencée, Schneuwly montrait un grand zèle à fonder des bourses en vue de faciliter la fréquentation des écoles étrangères et d'assurer par là à l'Eglise des hommes instruits et capables.

Le Pape Pie IV invita les Etats catholiques à envoyer à ses frais vingt jeunes Suisses dans les Séminaires lombards : on accepta cette offre. En 1579, on ouvrit une place gratuite pour un Suisse au Collège Borromée, à Milan. Les Fribourgeois obtinrent deux places gratuites à l'Université de Paris, comme auparavant ; de plus, la fondation Schibenhart constituait une bourse.

Le nombre des bourses avait déjà augmenté immédiatement avant l'arrivée de Schneuwly. Sur la proposition de quatre membres du Conseil d'éducation fribourgeois, un impôt annuel sur les établissements monastiques fut décrété pour l'entretien des étudiants. Cette mesure était sage eu égard à l'attitude indifférente de la plupart des couvents de Fribourg dans les questions d'école. Soixante écus d'or furent imposés : 10 à Marsens, 20 à la Part Dieu, 20 à la Valsainte, et 10 à la Maigrauge. Il fut décidé en même temps de ne remettre une part de ces subsides qu'à des étudiants nécessiteux. Ceux-ci ou leurs parents devaient répondre des sommes versées et les boursiers prendre l'engagement d'utiliser leurs connaissances dans le pays, conformément aux désirs de Leurs Excellences, sinon ou en cas d'interruption des études, l'argent reçu devait être rendu.

Fort de ces décisions, Schneuwly alla plus loin. Ainsi que les noms des boursiers l'indiquent, messieurs du Conseil n'étaient pas exempts de favoritisme envers leurs connaissances ou leurs parents.

La perception de l'impôt rencontra de l'opposition ; la chancellerie dut envoyer des sommations réitérées ; les couvents se plaignaient de cette taxe, surtout Hauterive et la Maigrauge qui, grâce à une administration défectueuse, se trouvaient dans une situation financière difficile et estimaient cette charge exorbitante. D'après un plan d'études de 1571, Schneuwly ordonna la distribution de quatre bourses. Dans le choix des candidats, ce n'était ni la pauvreté ni la richesse, mais la science qui entraient en ligne de compte. Lors de la vacance d'une bourse, le Conseil devait présenter aux scolarques deux concurrents pris dans les classes supérieures.

Dans son Règlement définitif de 1576, Schneuwly entre dans quelques prescriptions plus détaillées, sur la répartition des bourses, sur les conditions requises de la part des étudiants pour être secourus et envoyés dans les établissements d'instruction supérieure. Voici ces ordonnances : Les jeunes gens qui avaient achevé leurs classes avec succès, connaissant les grammaires grecque et latine, les éléments de la dialectique et de la rhétorique, et qui pouvaient argumenter et parler passablement latin, étaient déclarés aptes à passer aux plus hautes écoles. Si ces conditions n'étaient pas remplies, les maîtres ne pouvaient émanciper aucun étudiant et devaient défendre aux parents d'envoyer leurs enfants fréquenter les hautes écoles, sinon ils étaient punis de cette transgression.

Ceux qui consacrent leurs connaissances à pays étranger sans la permission des autorités, devront rendre les subsides reçus. On peut traiter avec plus d'indulgence ceux qui sont tout à fait pauvres, et, sur leur désir, remettre leur dette. A l'égard des ingrats qui refusent la restitution, l'autorité saura sévir.

C'est en 1588 que Schneuwly élaborâ ce Règlement au sujet des bourses, lequel fut adopté par le Conseil les 22 et 23 mars.

Outre les deux bourses du Collège Borromée, Fribourg jouissait alors de douze autres; leur nombre s'était considérablement accru sous Schneuwly (de 12 en 1571). Deux devaient échoir à des jeunes gens du pays pour se préparer à l'état ecclésiastique; les dix autres, d'après le Règlement cité, seraient réparties entre 10 étudiants, la moitié en vue de fonctions civiles et l'autre moitié au bénéfice de futurs prêtres.

Pour les laïques, chaque bourse devait s'élever à 25 écus d'or, à 30 pour les aspirants ecclésiastiques, car la plupart de ceux-ci étaient pauvres. Les bourses vacantes devaient être employées à enrichir les autres, c'était une augmentation de cinq écus pour chacune. Un étudiant laïque recevait 30 écus d'or lorsqu'il était bachelier, et 35 lorsqu'il était maître; un boursier ecclésiastique des mêmes grades, 35 et 40 écus. Les deux boursiers du Collège Borromée, de Milan, recevaient chacun 20 écus à la fois pour le voyage. Si dans la suite ces bourses étaient augmentées, ce devait être, en raison du manque de prêtres, en faveur des aspirants à l'état ecclésiastique, et parmi eux, en première ligne, pour des fils de bourgeois, et ensuite pour des jeunes gens de l'ancien pays, — tout cela sous le contrôle des scolarques.

Schneuwly connaissait trop bien les besoins de son époque pour ne pas désirer la fondation d'un Séminaire; il travailla avec d'autant plus d'activité à la réalisation de cette idée qu'elle lui paraissait un nouveau moyen pour arriver à la formation cléricale qui était son idéal. En effet, la pensée de fonder un établissement d'études supérieures pour favoriser les intérêts catholiques, se fait jour comme une chose nécessaire, durant presque tout le XVI^e siècle. La situation malheureuse de l'Eglise et le schisme dont elle avait été l'objet, démontraient clairement la nécessité d'un clergé de doctrine profonde et ferme, aussi voyons-nous les représentants des pays catholiques délibérer dans leurs séances, sur l'établissement d'un Séminaire, et ce projet figure durant un demi siècle sur la liste des tractanda. On est écœuré de voir ajournée la fondation d'une école catholique supérieure pendant un temps aussi long et aussi précieux, pour finir par être sacrifiée par la politique étroite des Etats catholiques. Fribourg même, toujours vigilante, à rappeler cette pensée, n'offrait plus, à la longue, la même unanimité de sentiments, et comme nous le verrons, elle alla seule de l'avant, avec courage, après que ses envoyés eurent recommandé inutilement le choix de Fribourg pour siège d'une Université, « car en raison du bon marché des vivres et de son air pur et frais, elle était propre plus qu'aucune autre ville, à une Université. »

Nous verrons plus loin comment Fribourg s'empara du projet des cantons catholiques et le réalisa chez elle, à sa façon.

Lorsque plus tard encore Schneuwly confondait le Séminaire avec l'érection d'une haute école, il chercha, à maintes reprises, à rappeler au Conseil le projet de l'établissement d'un Séminaire. Ce fut surtout en 1583 et en 1588, donc à une époque où les efforts des cantons allaient se relâchant. C'est ainsi qu'en 1584, Schneuwly proposa au Conseil d'associer la ville à la campagne pour la création d'un Séminaire. Il espérait que toute personne bien disposée donnerait au moins cinq sols, de sorte qu'on pourrait arriver à la somme de 275 écus, à laquelle viendraient s'ajouter 30 écus d'imposition sur la Maigrauge. Avec ces 305 écus, on parviendrait à ouvrir un Séminaire, « en vue de prêtres capables destinés à la campagne. »

En considérant les efforts de Schneuwly pour la formation du clergé et la création des bourses, nous sommes entrés dans le domaine qui devait le rendre célèbre au double titre de pédagogue et de réformateur de l'école. Il est temps de mettre en lumière son activité et ses travaux pour l'école, et de lui assurer ainsi dans l'histoire de la pédagogie la place qui lui appartient. Dès son arrivée, il déploya ses aptitudes pédagogiques et se montra infatigable jusqu'à sa mort pour l'amélioration des écoles. Il espérait atteindre son but soit en créant un point d'appui idéal par le groupement d'hommes cultivés et animés des mêmes sentiments, soit en vivant en bonne harmonie avec le Conseil.

Nous ne pouvons nous empêcher d'établir une comparaison entre le premier cercle d'humanistes placés sous Falk et le second sous la direction intellectuelle de Schneuwly. Tandis que le premier avait une teinte réactionnaire exaltée, l'impulsion que donna Schneuwly au second fut de tendre à un but sérieux et pratique. Le premier inclinait non seulement vers les classiques, mais avait des sympathies pour les nouvelles doctrines, Schneuwly y arriva en cultivant la Renaissance pour renouveler la vie de l'Eglise et en maintenant intacte l'ancienne foi. Schneuwly et ses partisans se réclamaient des anciens humanistes, ils entendaient pouvoir apprécier les littérateurs classiques, sans pour cela abandonner l'ancienne foi. C'est pourquoi il insiste dans le Règlement d'école, sur le devoir de l'éducateur dans l'interprétation des classiques, de signaler avec force les passages religieux et moraux. Les deux tendances donnèrent à l'école une période de splendeur. L'une fut de courte durée : la malveillance de l'époque en arrêta l'essor ; l'autre, celle de Schneuwly, prolongea ses effets jusqu'à nos jours en laissant subsister l'œuvre qu'il avait fondée.

Parmi les amis de Schneuwly, il faut citer en premier rang le magister artium Georges Butzlin, que Schneuwly avait appris à connaître et à estimer, à l'Université. Peu avant son retour, il chercha à attirer à Fribourg son camarade en qui il trouva véritablement un collaborateur incomparable pour la réforme de l'école. Il y avait, en outre, le médecin de la ville

et futur conseiller Pierre Küntzli († 1596), le chancelier et conseiller François Gurnel († 1586); ce magistrat actif et instruit nous a laissé les fragments d'une chronique, ainsi que la rédaction de la première collection des lois; Thorin, Duvillard et surtout le savant Séb. Werro, magister artium, scolarque et doyen du chapitre, un ami intime du maître qui eut une grande part dans l'initiative de ses projets.

Schneuwly trouva l'école en 1565 à peu près dans le même état qu'à la fin de la période précédente. L'école latine fut interrompue quelque temps; il ne fallait pas attendre une direction de la part de maîtres qui changeaient continuellement; enfin, une organisation centrale lui manquait. Schneuwly, avec son coup d'œil pénétrant, reconnut les points faibles et il se fit une règle de conduite de réformer l'école comme il le faisait pour l'Eglise.

On peut juger du désordre et du relâchement de la discipline de l'école, contre lesquels Schneuwly eut à lutter dès le commencement, par son *Ansehen de habitu scolasticorum* qu'il nous a laissé.

Un champ vaste s'ouvrait à l'activité de Schneuwly.

La nécessité d'obtenir de bonnes écoles s'était de nouveau manifestée à la diète des Etats catholiques; ce désir fut aussi souvent exprimé que celui d'un Séminaire et on pensait que la solution d'une question amènerait l'autre. Voilà pourquoi la Chambre du Conseil secret déclara, en 1566, au Grand Conseil, qu'un collège ou une bonne école avec 3 ou 4 maîtres était nécessaire à Fribourg, qui était de toutes parts environnée de cantons protestants pourvus de hautes écoles et de maîtres distingués. On devait, par conséquent, trouver les moyens de faciliter l'établissement d'un collège ou d'une bonne école avec enseignement de la grammaire, de la rhétorique et de la dialectique. Quelques jours plus tard, la question fut examinée par le Grand Conseil, qui fit élaborer un plan d'études par une commission du Conseil.

A peu près à l'époque de l'entrée de Schneuwly dans la vie pratique, parut un Règlement sur l'instruction.

Les parents, frères et sœurs, les tuteurs et curateurs sont invités à donner aux enfants une instruction et une éducation soignées, pour en faire des hommes utiles, rangés et capables.

Comme on le voit par ces deux ordonnances, peu de temps après l'arrivée de Schneuwly, la réforme fut introduite dans l'école et l'éducation.

Le Conseil attendait avec confiance l'amélioration de l'école, sous la direction de Schneuwly; il le fit voir par son attitude à la session des cantons catholiques de 1570. Fribourg excusa son absence par ce motif qu'il espérait maintenant avoir une école vers laquelle convergeaient toutes ses forces, de sorte qu'il ne fallait plus compter sur sa subvention pour un Séminaire commun. Toute discussion sur cette question devenait

dès lors superflue. La position topographique de Fribourg fut cause que ses entreprises n'eurent pas un brillant succès; mais cependant la ville devait être à la fin ennuyée de ces délibérations perpétuelles, aussi chercha-t-elle à agir pour son propre compte. Schneuwly travailla sans trêve à la réalisation de ses chers projets. En 1571, il présenta aux autorités la première œuvre importante de sa réforme : un Règlement pour les écoles. Ce travail fut favorablement accueilli par le Conseil.

Les collaborateurs de Schneuwly, dans l'élaboration de cette pièce, furent, ainsi que le titre l'indique, les maîtres d'école G. Butzlin et Altstetter. Dans l'Introduction, Schneuwly fait remarquer que les deux régents qu'on a eu jusqu'alors pour les nombreux écoliers des divisions latine, allemande et française ne suffisent pas, et on demande une école commune de 4 à 5 classes, ainsi qu'un dédoublement dans la division allemande, cas échéant dans la division française, et dans l'école latine. Pour cette dernière, Schneuwly exige trois classes; la classe inférieure (Abecedarii) était de nouveau scindée en trois décuries, sous la direction d'un aide; la première suivait un enseignement oral sur les manuels : *le petit Livre, la table, Donat, Nomenclature et Sebaldi*; la seconde décurie devait les lire; la troisième, les réciter par cœur et apprendre l'écriture.

Le manuscrit déjà cité *Ansehen der nügen Schul*, du 26 février 1567, écrit de la main du secrétaire du Conseil, Gurnel, est certainement composé avec la coopération de Schneuwly. Nous trouverons ailleurs l'occasion de parler de son contenu et de son esprit par rapport aux autres ordonnances sur les écoles de Fribourg.

Dès 1563, avec Michel Schwager et maître Paul Weyler, nous trouvons Barthélemi Linser, nouveau maître dans les classes latines, auparavant aide dans la même école. Conjointement avec cette dernière, il y avait encore une école allemande et une école française; à la tête de la première fonctionnait maître Grégoire Altstetter et plus tard (depuis 1574) Ulrich Bourgnecht; la seconde était dirigée par Louis Pillonel, d'Estavayer (jusqu'en 1570).

En 1571, maître Butzlin fut appelé à Fribourg par Schneuwly à qui il fut un aide précieux dans ses projets de réforme. Cette même année, nous voyons pour la première fois une distribution de prix, introduite par Butzlin; le Conseil y contribua pour un subside de trois livres.

Outre les maîtres déjà nommés, il y avait encore 3 ou 4 sous-maîtres en fonctions : Lombard, Mürsing, Pfyffer et Ratze. En 1574, nous avons l'exemple d'enterrement gratuit d'un maître d'école; la caisse de l'État supporta les frais des offices religieux célébrés pour le sous-maître Pfyffer, mort dans l'exercice de ses fonctions (enterrement 7 livres, anniversaire 30) total 40 livres; à cette somme, il faut encore

ajouter 6 livres, 5 sols livrés à l'apothicaire pour les cierges en cire de l'enterrement.

En 1576, Butzlin fut nommé catéchiste de l'école de Fribourg et Simon Gurnel, directeur de l'école latine ; trois sous-maîtres le secondaient ; de sorte que l'idéal entrevu par Schneuwly, Gurnel et Butzlin, dans le projet d'école de 1567, idéal d'une école latine avec 4 classes et autant de maîtres, était réalisé. On voit quel intérêt portait l'autorité à cette école naissante par la somme des traitements ; ainsi Butzlin touchait, par trimestre, 50 livres, Gurnel, 100, le premier aide, 20, le second et le troisième, chacun 15, tandis que Bourgknecht, maître de l'école allemande, ne recevait que 20 livres. Le premier maître de l'école latine avait, en outre, droit à une livraison annuelle de vin (un char) de la valeur d'environ 127 livres.

L'école de Fribourg dut voir, dès le commencement de sa réforme, le nombre de ses élèves augmenter considérablement ; déjà en 1571, on dut nommer un surveillant ; l'ancien imprimeur fribourgeois Guillaume Mæss revêtit cette charge moyennant rétribution de 10 livres. En 1580, Lutenschlager dont le nom reviendra plus tard, Sutorius et Laurent Gerbel furent désignés comme aides. En 1582, Ulrich Bourgknecht, maître de l'école allemande, est nommé receveur de l'impôt du quartier des Places ; en 1584, il n'y avait plus à l'école allemande que deux maîtres en fonction : Lutenschlager et Reller.

L'enseignement supérieur et celui du latin par les Jésuites donna une influence plus étendue à l'école allemande : elle devint un cours préparatoire au Collège, car les Jésuites n'acceptaient que les élèves qui avaient appris la lecture du latin à l'école allemande. De plus, cette école dut encore se charger d'enseigner le plain chant, cours qui lui fut abandonné par les Pères. En 1586, Lutenschlager fit présent au Conseil des tableaux de calligraphie qu'il avait confectionnés pendant l'exercice de ses fonctions de maître d'écriture ; il reçut en retour le beau présent de 40 livres. Les représentations de comédies, en dehors, outre les fêtes d'école régulières, deviennent plus fréquentes dans cette période ; coutume que les Jésuites continuèrent dans l'école latine.

HEINEMAAM.

SOMMAIRE D'UN COURS DE PÉDAGOGIE

sur l'enseignement du catéchisme à l'école primaire

(Suite et fin.)

Les interrogations. — Trois catégories : 1^o celles qui se rattachent à la méthode socratique ; 2^o celles qui accompagnent